

POLICE PORTUAIRE : PROGRAMMATION DES ESCALES & TRAFIC MARITIME

INTITULE DU POSTE :

Opérateur VTS

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

Officier Programmation des Escales / Trafic Maritime et Placement des Navires

1. Finalité(s)

Assurer la surveillance et du contrôle quotidien du trafic maritime dans le port et de ses abords.

2. Missions

- I. Surveillance du trafic maritime dans le port et ses abords ;
- II. Contrôle du trafic maritime dans le port ;
- III. Exploitation des équipements du système VTS.

3. Activités principales

I. Surveillance du trafic maritime dans le port et ses abords :

- Veiller au respect des textes réglementaires et conventions internationales ;
- Assurer une veille visuelle et auditive permanente à la salle VTS ;
- Identifier et aviser l'officier de port de service de l'arrivée en rade des navires ;
- Signaler à l'Officier de service toute anomalie survenue aux infrastructures d'accostage ;
- S'assurer du bon fonctionnement de la signalisation maritime et du balisage maritime ;
- Relever et signaler à l'officier de service, les anomalies constatées sur les établissements de signalisation du Port ;
- Veiller au respect des limites des zones de mouillage pour les navires en attente ;
- Aviser l'officier de tout incident constaté ou soupçonné dans la rade, la zone de mouillage, le chenal d'accès et bassins du port ;
- Veiller à ce que les consignes soient bien assimilées par l'opérateur prenant la relève

II. Contrôle du trafic maritime dans le port :

- Assister l'officier de port dans la gestion du trafic portuaire ;
- Réceptionner par VHF du capitaine du navire les informations notamment son niveau de sureté, son tirant d'eau Ect ;
- Contrôler et réguler, en concertation avec l'officier de port de service, tous les mouvements des navires, dans la rade ou dans les bassins du Port ;
- Veiller à l'exécution du programme des mouvements des navires, en coordination avec les services concernés ;
- Assurer la coordination des opérations de pilotage et de remorquage pour tous les mouvements des navires en escale au port ;
- Prendre les mesures d'urgence en cas de sinistre, en concertation avec l'officier de service ;
- Veiller à ce que les navires en attente respectent les zones de mouillage ;
- Saisir instantanément les mouvements des accostages des navires sur la plateforme « Gestion Escales » et saisir tout mouvement non généré systématiquement par le système VTS ;
- Veiller à maintenir à jour l'état du trafic des navires sur la plateforme «Gestion Escales »
- Tenir à jour les registres des mouvements des navires ;

- Reporter sur le registre des consignes toute anomalie constatée lors du service.

III. Exploitation des équipements du système VTS :

- Veiller à l'association des navires au système VTS avant leur entrée au port ;
- S'assurer de la transmission des informations et données du VTS vers la plateforme « Gestion Escales »
- Veiller à l'exploitation des informations (priorisation des appels, anticipation, recueils d'informations, diffusion information) ;
- Exploiter et diffuser les messages aux navires et autres entités information / warning / Advice / instruction ;
- Analyser les situations et assurer un trafic pertinent en prenant en compte les risques de collision, les intentions et angles morts ;
- Signaler à l'Officier de service toute anomalie survenue aux équipements VTS ;
- Veiller à la mise à jour des cartes marines électroniques de navigation.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Les entités internes du port ;

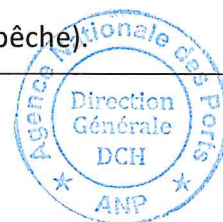
Relations externes :

- Opérateurs portuaires ;
- Navires : autorisation d'accostage et d'appareillage.

5. Profil requis

Formation de référence : Titulaire d'un diplôme de Lieutenant de Pêche lauréat de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes.

Expérience : Avoir un minimum de 36 mois de navigation (Navire de commerce ou de pêche).



6. Compétences

Savoir :

- Connaître les caractéristiques du port (quais, chenaux, rade...) ;
- Connaître les impératifs liés à l'exploitation portuaire ;
- Connaître les règles de sécurité de la navigation maritime ;
- Connaître le règlement d'exploitation du port ;
- Connaître la gestion des matières dangereuses ;
- Connaître les règles de priorité dans l'attribution des postes d'accostage ;
- Connaître les documents réglementaires relatifs à l'escale des navires ;
- Maîtriser l'anglais maritime ;
- Connaître les équipements du système de trafic maritime (VTS, AIS...) ;
- Connaître les caractéristiques des différents radars ;
- Maîtriser les règles de la sécurité maritime ;
- Maîtriser les techniques de veille (radio...) ;
- Maîtriser les règles d'assistance aux navires ;
- Maîtriser les techniques de surveillance des rades et des bassins ;
- Connaître le règlement du trafic maritime et de manœuvre ;
- Connaître la réglementation en matière de police portuaire ;
- Connaître les caractéristiques des navires (tirant d'eau, longueur...).

Savoir-faire :

- Savoir gérer et exploiter les équipements du système de trafic maritime (VTS, AIS, radio...) ;
- Savoir coordonner les actions d'assistance et de secours aux navires et en cas de sinistre dans le port ;
- Etre capable de travailler dans une situation d'urgence ;
- Savoir gérer les actions de secours en cas de sinistre dans le port ;
- Réaliser le tableau de bord.

Savoir- être :

- Bon sens de négociation ;
- Bonne communication ;
- Sang-froid ;
- Réactivité ;
- Rigueur.

